

# La SEGPA,

## Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

**Structure spécifique du collège**, sous la responsabilité du **chef d'établissement**, Mme HONORE

➤ **Une équipe d'enseignants composée de :**

❖ **une directrice-adjointe chargée de la SEGPA (DACs)**

appelée couramment directrice de SEGPA, **Mme JEAN-OLIVE**, membre de l'équipe de direction, en charge de l'organisation pédagogique de la section

❖ **2 professeurs spécialisés pour l'Enseignement Général :**

- français
- mathématiques
- histoire-géographie-enseignement moral et civique
- SVT (Sciences de la Vie et de la Terre)
- arts plastiques(6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> )

**Mme SURENA et Mme ROSINA**

❖ **10 professeurs du collège** qui dispensent les autres disciplines :

- anglais : **Mme BORY, Mr DEFREL**
- arts plastiques(en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ) : **Mme JOURDAN, Mr LAPOUSSINIÈRE**
- éducation musicale : **Mme MALATCHOUMY**
- EPS : **Mr BLANCHARD, Mme DELAMARE, Mr RAYNAUD**
- physique-chimie : **Mme BOURGEOIS**
- technologie (en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ) : **Mr PARADE**

❖ **1 Professeur de Lycée Professionnel pour l'Enseignement Professionnel :**

**Mr MAC-DOOM**

**Les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>** accèdent au plateau technique pour la découverte professionnelle du champ « Habitat » c'est-à-dire les métiers du bâtiment allant de la construction à la décoration par

- des travaux pratiques
- un enseignement technologique

Un cuisinier professionnel intervient avec un équipement mobile pour la découverte du champ « Hygiène Alimentation Service » (HAS) donc les métiers autour de la restauration, l'entretien et le service.

- **des élèves de 11 à 16 ans**, ayant des difficultés scolaires persistantes ; n'ayant pas acquis les compétences nécessaires pour suivre une 6<sup>e</sup> ordinaire ou une 5<sup>e</sup> ordinaire

Des élèves présentant un handicap peuvent y être accueillis sur décision de la MDPH.

Les élèves de SEGPA bénéficient d'une prise en charge pédagogique **adaptée** : climat de confiance, plus grande souplesse du rythme des apprentissages, activités stimulantes à travers des projets, différenciation et individualisation avec cependant, **des exigences en référence du socle**.

Ils construisent leur **projet de formation professionnelle**.

**En 6<sup>e</sup>** l'élève est **pré-orienté** ; l'orientation SEGPA est décidée en fin de 6<sup>e</sup> (fin du cycle 3).

Ils ont les mêmes devoirs et les mêmes droits que les autres élèves du collège ;

Au collège Aimé CESAIRE de Basse-Pointe, ils sont répartis en **2 classes** à **double niveau** :

**6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>** et **4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>**.

**Les élèves bénéficiant des EGPA sont avant tout des collégiens**, ils ont accès à tous les lieux de vie (salles d'études, CDI...) et à tous les services ( Vie scolaire, restauration...) du collège.

Pour le suivi des élèves et/ou la mise en place de projets, l'équipe pédagogique travaille en collaboration avec :

- la Principale-adjointe : Mme FARRAUDIERE
- la CPE : Mme CHALONEC
- le Psychologue EN (edco) : Mr BELLEC
- la professeure documentaliste : Mme RENGASSAMY
- l'Assistante sociale : Mme JEANNE
- l'Infirmière scolaire : Mme MICHE
- l'Enseignant Référent du secteur : Mme LECURIEUX-LAFAYETTE pour les élèves bénéficiant d'un Projet Personnalisé de scolarisation (PPS)
- la coordonnatrice de réseau : Mme JEAN-DE-DIEU-PADOLY
- les différents référents de l'établissement : Mme JURIN, Mr VERTUEUX...